
Exigences visuelles pour la conduite : y voir plus clair.

In revue médicale suisse. N°452. 2014, p. 2252-2257. [accès réservé]

Thème:

Vision ^[1]

Date du document:

Mercredi Janvier 1 2014

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Suisse. Le médecin de premier recours est confronté à l'appréciation des fonctions visuelles essentielles pour la conduite automobile lors de l'évaluation de l'aptitude à la conduite. Cependant, l'application des exigences légales de l'annexe 1 de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière de 1976 (OAC) peut parfois poser des problèmes, surtout à cause du manque de précision quant à la méthodologie. Cet article a deux objectifs. Premièrement, il présente les méthodes d'examen permettant de déterminer le niveau de fonction visuelle du candidat, adaptées pour le médecin de premier recours. Deuxièmement, il discute de la pertinence des exigences visuelles pour la sécurité routière et il présente les nouvelles exigences suisses en projet en comparaison avec quelques recommandations internationales.

Auteur(s):

A. Mérour et al.

Lien(s) utile(s)

- <http://www.revmed.ch/rms/2014/RMS-N-452/Exigences-visuelles-pour-la-conduite-y-voir-plus-clair> ^[2]

[Retour à la base documentaire](#) ^[3]
